


1. Identification

Identificateur de produit	Nu-Blast, Aerosol (4290-75)
Autres moyens d'identification	Pas disponible.
Usage recommandé	Nettoyant pour serpentins/Degraissant
Restrictions d'utilisation	Aucun(e) connu(e).
Renseignements sur le fabricant/importateur/fournisseur/distributeur	
Fabricant	
Nom de la société	Nu-Calgon
Adresse	2611 Schuetz Road St. Louis, MO 63043 États-Unis
Téléphone	314-469-7000 / 800-554-5499
Courriel	Pas disponible.
Numéro de téléphone d'urgence	1-800-424-9300 (CHEMTREC)
Fournisseur	Voir ci-dessus

2. Identification des dangers

Dangers physiques	Aérosols inflammables Gaz sous pression	Catégorie 1 Gaz liquéfié
Dangers pour la santé	Corrosion cutanée/irritation cutanée Lésions oculaires graves/irritation oculaire Sensibilisation cutanée Mutagénicité sur les cellules germinales Cancérogénicité Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique	Catégorie 2 Catégorie 2 Catégorie 1 Catégorie 2 Catégorie 1B Catégorie 3 - effets narcotiques
Dangers environnementaux	Non classé.	
Risques défini pour SIMDUT 2015	Non classé	
Éléments d'étiquetage		

Mention d'avertissement

Danger

Mention de danger

Aérosol extrêmement inflammable. Contient un gaz sous pression; peut exploser sous l'effet de la chaleur. Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée. Provoque une sévère irritation des yeux. Peut provoquer somnolence ou des vertiges. Susceptible d'induire des anomalies génétiques. Peut provoquer le cancer.

Conseil de prudence

Prévention

Tenir à l'écart de la chaleur, des surfaces chaudes, des étincelles, des flammes nues et de toute autre source d'ignition. Ne pas fumer. Ne pas vaporiser sur une flamme nue ou sur toute autre source d'ignition. Ne pas perforer ni brûler, même après usage. Se laver soigneusement après manipulation. Porter des gants, vêtements de protection, équipement de protection des yeux et du visage. Éviter de respirer les brouillards ou les vapeurs. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail. Utiliser seulement en plein air ou dans un endroit bien ventilé. Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité.

Intervention	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Obtenir des soins médicaux. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information). EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin. EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appelez un CENTRE ANTIPOISON ou médecin si vous vous sentez mal. EN CAS d'exposition prouvée ou suspectée: Consulter un médecin.
Stockage	Protéger du rayonnement solaire. Ne pas exposer à une température supérieure à 50 °C/122 °F Stocker dans un endroit bien ventilé. Conserver le récipient bien fermé. Garder sous clef.
Élimination	Éliminer le récipient conformément à la réglementation locale, régionale, nationale et internationale.
SIMDUT 2015: Dangers pour la santé non classifiés ailleurs (DSNCA)	Aucuns connus.
SIMDUT 2015: Dangers physiques non classifiés ailleurs (DPNCA)	Aucuns connus.
Danger(s) non classé(s) ailleurs (DNCA)	Aucun(e) connu(e).
Renseignements supplémentaires	Aucune.

3. Composition/information sur les ingrédients

Mélange

Dénomination chimique	Nom commun et synonymes	Numéro d'enregistrement CAS	%
Dioxyde de carbone		124-38-9	1-5*
Épichlorhydrine		106-89-8	0.1-1*
Essences d'orange douce		8008-57-9	5-10*
Trichloroéthylène		79-01-6	80-100*

Toutes les concentrations sont en pourcentage en poids, sauf si l'ingrédient est un gaz. Les concentrations des gaz sont en pourcentage en volume.

Remarques sur la composition GHS États-Unis: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au paragraphe (i) du § 1910.1200.
*CANADA GHS: Le pourcentage exact (de concentration) de la composition a été retenu comme un secret commercial conformément au HPR modifié d'avril 2018.

4. Premiers soins

Inhalation	EN CAS D'INHALATION : Transporter la personne à l'extérieur et la maintenir dans une position où elle peut confortablement respirer. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.
Peau	EN CAS DE CONTACT AVEC LA PEAU : Laver abondamment à l'eau. En cas d'irritation ou d'éruption cutanée: Consulter un médecin. Enlever les vêtements contaminés et les laver avant réutilisation. Traitement particulier (consulter cette étiquette pour information).
Yeux	EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste: Consulter un médecin.
Ingestion	Rincer la bouche. Ne pas provoquer le vomissement. Consulter un médecin si des symptômes apparaissent. Ne jamais rien faire boire ou avaler à une victime inconsciente ou si la victime a des convulsions. Appeler un médecin.
Symptômes et effets les plus importants, qu'ils soient aigus ou retardés	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmolement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Irritation de la peau. Peut provoquer une allergie cutanée. Dermatite. Éruption. Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs.
Mention de la nécessité d'une prise en charge médicale immédiate ou d'un traitement spécial, si nécessaire	Donner des soins généraux et traiter en fonction des symptômes. Garder la victime en observation. Les symptômes peuvent être différés.
Informations générales	S'assurer que le personnel médical est averti du (des) produits(s) en cause et qu'il prend des mesures pour se protéger. Des soins médicaux immédiats sont requis. Montrer cette fiche technique de santé-sécurité au médecin en consultation. Laver les vêtements contaminés avant réutilisation. Éviter le contact avec les yeux et la peau. Tenir hors de la portée des enfants. Porter des gants imperméables et des lunettes de protection à l'épreuve des éclaboussures de produits chimiques.

5. Mesures à prendre en cas d'incendie

Moyens d'extinction appropriés	En fonction des matières environnantes.
Méthodes d'extinction inappropriées	Ne pas utiliser un jet d'eau comme agent extincteur, car cela propagera l'incendie.
Risques spécifiques provenant des produits chimiques	Contenu sous pression. Les pompiers doivent porter un appareil de respiration autonome.
Équipements de protection spéciaux et précautions spéciales pour les pompiers	Les pompiers doivent porter des vêtements protection complets ainsi qu'un appareil respiratoire autonome.
Lutte contre l'incendie / instructions	En cas d'incendie : Obturer la fuite si cela peut se faire sans danger. Ne pas déplacer la cargaison ou le véhicule si la cargaison a été exposée à la chaleur. Si une citerne, un wagon ou un camion-citerne est impliqué dans un incendie, ISOLER la zone dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille); prévoir également une évacuation initiale dans un rayon de 800 mètres (1/2 mille). TOUJOURS rester à distance des réservoirs engloutis par les flammes. Éloigner les récipients du lieu de l'incendie si cela peut se faire sans risque. Pour un important incendie dans la zone de cargaison, utiliser un support à tuyau automatique ou des lances à eau autonomes, si possible. Sinon, se retirer et laisser brûler.
Méthodes particulières d'intervention	Utiliser des procédures standard en cas d'incendie et tenir compte des dangers des autres substances en cause.
Risques d'incendie généraux	Aérosol extrêmement inflammable.
Produits dangereux résultant de la combustion	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone.

6. Mesures à prendre en cas de déversement accidentel

Précautions individuelles, équipements de protection et mesures d'urgence	Tenir à l'écart le personnel non requis. Tenir à l'écart des zones basses. Ternir les gens à l'écart de l'endroit du déversement/de la fuite et en amont du vent. Porter un équipement et des vêtements de protection appropriés durant le nettoyage. Ne pas toucher les récipients endommagés ou le produit déversé à moins de porter des vêtements de protection appropriés. Éviter l'inhalation des vapeurs et des brouillards. S'assurer une ventilation adéquate. Prévenir les autorités locales si des fuites significatives ne peuvent pas être contenues. Pour la protection individuelle, voir la section 8 de la FDS.
Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage	Arrêter l'écoulement de la substance, si cela peut se faire sans risque. Déversements importants : Endiguer le matériau déversé, lorsque cela est possible. Recouvrir d'une feuille de plastique pour empêcher la dispersion. Absorber avec de la vermiculite, du sable sec ou de la terre, puis placer en récipient. Après avoir récupéré le produit, rincer la zone à l'eau. Déversements peu importants : Essuyer avec une matière absorbante (par ex., tissu, lainage). Nettoyer la surface à fond pour éliminer la contamination résiduelle. Pour l'élimination des déchets, voir la section 13 de la FDS.
Précautions pour la protection de l'environnement	Éviter le rejet dans les égouts, les cours d'eau ou sur le sol.

7. Manutention et stockage

Précautions relatives à la sûreté en matière de manutention	Se procurer les instructions avant utilisation. Ne pas manipuler avant d'avoir lu et compris toutes les précautions de sécurité. Utiliser uniquement avec une ventilation appropriée. Éviter le contact avec les yeux, la peau et des vêtements. Éviter d'inhaler les vapeurs ou les émanations de ce produit. Éviter tout contact avec la substance au cours de la grossesse/pendant l'allaitement. Éviter une exposition prolongée. Porter un équipement de protection individuelle approprié. Observer de bonnes pratiques d'hygiène industrielle. Porter un équipement de protection individuelle. Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Se laver soigneusement après manipulation. Tenir le récipient bien fermé.
Conditions de sûreté en matière de stockage, y compris les incompatibilités	Garder sous clef. Stocker dans un endroit frais et sec, à l'écart de la lumière solaire directe. Stocker dans un endroit bien ventilé. Stocker à l'écart des matériaux incompatibles (Consulter la section 10 de la FDS). Tenir hors de portée des enfants.

8. Contrôle de l'exposition/protection individuelle

Limites d'exposition

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3

Canada. LEMT pour l'Alberta (Code de l'hygiène et de la sécurité au travail, Annexe 1, Tableau 2)

Composants	Type	Valeur
		5000 ppm
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)	MPT	1.9 mg/m3
		0.5 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	537 mg/m3
		100 ppm
	MPT	269 mg/m3
		50 ppm

Canada. LEMT pour la Colombie-Britannique. (Valeurs limites d'exposition en milieu de travail pour les substances chimiques, Réglementation sur la santé et sécurité au travail 296/97, ainsi modifiée)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	15000 ppm
	MPT	5000 ppm
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)	MPT	0.1 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	25 ppm
	MPT	10 ppm

Canada. LEMT de Manitoba (Règlement 217/2006, Loi sur la sécurité et l'hygiène du travail)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)	MPT	0.5 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	25 ppm
	MPT	10 ppm

Canada. LEMT pour l'Ontario. (Contrôle de l'exposition à des agents biologiques et chimiques)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)	MPT	0.5 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	25 ppm
	MPT	10 ppm

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3
		5000 ppm
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)	MPT	7.6 mg/m3
		2 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	1070 mg/m3
		200 ppm
	MPT	269 mg/m3

Canada. LEMT du Québec, (Ministère du Travail. Règlement sur la santé et la sécurité du travail)

Composants	Type	Valeur
		50 ppm

Canada. LEMT pour la Saskatchewan (Règlements sur la sécurité et la santé au travail, 1996, Tableau 21)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	15 minutes	30000 ppm
	8 heures	5000 ppm
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)	15 minutes	1.5 ppm
	8 heures	0.5 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	15 minutes	100 ppm
	8 heures	50 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	PEL	9000 mg/m3
		5000 ppm
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)	PEL	19 mg/m3
		5 ppm

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-2 (29 CFR 1910.1000)

Composants	Type	Valeur
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	MPT	100 ppm
	Plafond	200 ppm

ÉTATS-UNIS. Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	30000 ppm
	MPT	5000 ppm
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)	MPT	0.5 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	LECT	25 ppm
	MPT	10 ppm

États-Unis. NIOSH : Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques).

Composants	Type	Valeur
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)	LECT	54000 mg/m3
		30000 ppm
	MPT	9000 mg/m3
		5000 ppm
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	MPT	25 ppm
	Plafond	2 ppm

Valeurs biologiques limites

Indices d'exposition biologique de l'ACGIH

Composants	Valeur	Déterminant	Échantillon	Temps d'échantillonnage
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	15 mg/L	Acide trichloroacétique	Urine	*
	0.5 mg/L	Trichloroéthanol, sans hydrolyse	Sang	*

* - Pour des détails sur l'échantillonnage, veuillez consulter le document source.

Directives au sujet de l'exposition

Canada - LEMT pour l'Alberta : Désignation cutanée

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Colombie-Britannique : Désignation cutanée

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Manitoba : Désignation cutanée

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Danger d'absorption cutanée

Canada - LEMT pour l'Ontario : Désignation cutanée

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour le Québec : Désignation cutanée

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Peut être absorbé par la peau.

Canada - LEMT pour la Saskatchewan : Désignation cutanée

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Peut être absorbé par la peau.

États-Unis - Valeurs limites d'exposition de l'ACGIH : Désignation cutanée

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Danger d'absorption cutanée

États-Unis - Pocket Guide to Chemical Hazards (guide de poche des dangers des produits chimiques) du NIOSH: Désignation cutanée

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Peut être absorbé par la peau.

ÉTATS-UNIS. OSHA Tableau Z-1 Limites de contaminants aériens (29 CFR 1910.1000)

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Peut être absorbé par la peau.

Contrôles d'ingénierie appropriés

Il faut utiliser une bonne ventilation générale (habituellement dix changements d'air l'heure). Les débits de ventilation doivent être adaptés aux conditions. S'il y a lieu, utiliser des enceintes d'isolement, une ventilation locale ou d'autres mesures d'ingénierie pour maintenir les concentrations atmosphériques sous les limites d'exposition recommandées. Si des limites d'exposition n'ont pas été établies, maintenir les concentrations atmosphériques à un niveau acceptable.

Mesures de protection individuelle, telles que les équipements de protection individuelle

Protection du visage/des yeux

Porter des lunettes de sécurité à écrans latéraux (ou des lunettes à coques).

Protection de la peau

Protection des mains

Gants imperméables. Confirmer d'abord avec un fournisseur connu.

Autre

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques Conformément aux directives de votre employeur.

Protection respiratoire

Si les limites d'exposition risquent d'être dépassées, utiliser un appareil respiratoire approuvé de NIOSH. Le respirateur devrait être choisi près et employé sous la direction des exigences après de professionnel d'une salubrité qualifiée et de sûreté trouvées dans la norme du respirateur de l'OSHA (29 CFR 1910.134), CAN/CSA-Z94.4 et la norme de la norme ANSI pour la protection respiratoire (Z88.2).

Dangers thermiques

Sans objet.

Considérations d'hygiène générale

Ne pas manger, ne pas boire et ne pas fumer pendant l'utilisation. Toujours adopter de bonnes pratiques d'hygiène personnelle, comme se laver après avoir manipulé la substance et avant de manger, de boire ou de fumer. Laver régulièrement les vêtements de travail et l'équipement de protection pour éliminer les contaminants Se laver les mains avant les pauses et immédiatement après la manipulation du produit. Les vêtements de travail contaminés ne devraient pas sortir du lieu de travail.

9. Propriétés physiques et chimiques

Aspect	Transparent
État physique	Gaz.
Forme	Jet
Couleur	Incolore
Odeur	Solvant
Seuil de l'odeur	Pas disponible.
pH	Pas disponible.
Point de fusion et point de congélation	Pas disponible.
Point initial d'ébullition et domaine d'ébullition	Pas disponible.
Point d'écoulement	Pas disponible.
Densité	Pas disponible.

Coefficient de partage n-octanol/eau	Pas disponible.
Point d'éclair	Pas disponible.
Vitesse d'évaporation	Pas disponible.
Inflammabilité (solides et gaz)	Sans objet.
Limites supérieures et inférieures d'inflammabilité ou d'explosibilité	
Limites d'inflammabilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limites d'inflammabilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - inférieure (%)	Pas disponible.
Limite d'explosibilité - supérieure (%)	Pas disponible.
Tension de vapeur	5860.5436-7239.4951 hPa @ 20°C
Densité de vapeur	Pas disponible.
Densité relative	Pas disponible.
Solubilité	Pas disponible.
Température d'auto-inflammation	Pas disponible.
Température de décomposition	Pas disponible.
Viscosité	Pas disponible.

10. Stabilité et réactivité

Réactivité	Ce produit peut réagir avec des agents comburants.
Risque de réactions dangereuses	Aucune réaction dangereuse connue dans des conditions normales d'utilisation.
Stabilité chimique	Stable dans les conditions recommandées d'entreposage.
Conditions à éviter	Ne pas mélanger avec d'autres produits chimiques.
Matériaux incompatibles	Agents comburants forts. Métaux mous.
Produits de décomposition dangereux	Ils peuvent comprendre et ne sont pas limités: Oxydes de carbone. Phosgène.

11. Données toxicologiques

Voies d'exposition	Yeux, contact avec la peau, inhalation, ingestion.
Renseignements sur les voies d'exposition probables	
Ingestion	Peut causer un malaise gastro-intestinal, des nausées ou des vomissements.
Inhalation	Les vapeurs ont un effet assoupissant et peuvent entraîner des maux de tête, de la fatigue, du vertige et des nausées. Toute inhalation prolongée peut être nocive.
Peau	Provoque une irritation cutanée. Peut provoquer une allergie cutanée.
Yeux	Provoque une sévère irritation des yeux.
Les symptômes correspondant aux caractéristiques physiques, chimiques et toxicologiques	Les symptômes peuvent inclure un picotement, un larmoiement, une rougeur, un gonflement et une vision trouble. Peut provoquer une allergie cutanée. Éruption. Irritation de la peau. Peut provoquer des rougeurs et des douleurs. Dermatitis. Les symptômes d'une surexposition peuvent comprendre des maux de tête, des vertiges, de la fatigue, des nausées et des vomissements.

Renseignements sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë Effets narcotiques. Peut provoquer une allergie cutanée.

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Pas disponible	
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Pas disponible	

Composants	Espèces	Résultats d'épreuves
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	515 mg/kg, 24 heures, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Rat	4114 mg/m ³ , ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	175 - 282 mg/kg, ECHA
Essences d'orange douce (CAS 8008-57-9)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
<i>Inhalation</i>		
CL50	Pas disponible	
<i>Orale</i>		
DL50	Rat	> 5000 mg/kg, ECHA
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)		
Aiguë		
<i>Cutané</i>		
DL50	Lapin	20 ml/kg, HSDB
<i>Inhalation</i>		
CL50	Chien ; souris ; lapin ; rat	12000 ppm, 4 heures, ECHA 8450 ppm, 4 heures, ECHA
	Rat	12500 ppm, 4 heures, ECHA
<i>Orale</i>		
DL50	chien ; souris ; Rat	5400 - 7200 mg/kg, ECHA 2900 mg/kg, ECHA
Corrosion cutanée/irritation cutanée	Provoque une irritation cutanée.	
Minutes d'exposition	Pas disponible.	
Indice d'érythème	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème	Pas disponible.	
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	Provoque une sévère irritation des yeux.	
Valeur de l'opacité de la cornée	Pas disponible.	
Valeur de la lésion de l'iris	Pas disponible.	
Valeur des rougeurs de la conjonctive	Pas disponible.	
Valeur d'un œdème de la conjonctive	Pas disponible.	
Jours de récupération	Pas disponible.	
Sensibilisation respiratoire ou cutanée		
Sensibilisation respiratoire	Pas disponible.	
Sensibilisation cutanée	Peut provoquer une allergie cutanée.	
Mutagénicité	Susceptible d'induire des anomalies génétiques.	
Cancérogénicité	Peut provoquer le cancer.	
Carcinogènes selon l'ACGIH		
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)	A3 Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.	
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)	A2 Probablement cancérogène pour l'homme.	
Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérogène		
Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)		
Myrcène (CAS 123-35-3)		
Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)		

Canada - LEMT pour le Manitoba : cancérogénicité

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Cancérogène confirmé chez les animaux, mais inconnu chez l'homme.

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Probablement cancérogène pour l'homme.

Canada - LEMT pour le Québec : Catégorie de carcinogène

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Effet cancérogène suspecté chez les humains.

Monographies du CIRC. Évaluation globale de la cancérogénicité

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Volume 11, Supplement 7, Volume 71 - 2A Probablement cancérogène pour l'homme.

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Volume 63, Volume 106 - 1 Cancérogène pour l'homme.

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène présumé

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Il existe de sérieuses raisons de croire qu'il peut être cancérogène pour les humains

États-Unis - Rapport NTP sur les cancérogènes : Cancérogène connu

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Carcinogène connu chez l'homme.

Toxicité pour la reproduction

On ne s'attend pas à ce que ce produit présente des effets sur la reproduction ou le développement.

Tératogénicité

Non dangereux d'après les critères du SIMDUT/OSHA.

Toxicité pour certains organes cibles - exposition unique

Effets narcotiques.

Toxicité pour certains organes cibles - expositions répétées

Non classé.

Danger par aspiration

Pas disponible.

Effets chroniquesToute inhalation prolongée peut être nocive. Une exposition prolongée peut causer des effets chroniques.
L'exposition chronique au trichloréthylène peut causer le foie, le rein, le système nerveux central et les effets nerveux périphériques de système.**12. Données écologiques****Écotoxicité**

Présumé nocif pour les organismes aquatiques. Voir ci-dessous

Données écotoxicologiques**Composants****Espèces****Résultats d'épreuves**

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

Crustacés

CE50

Daphnia

24 mg/L, 48 heures

Aquatique

Poisson

CL50

Vairon à grosse tête (Pimephales promelas)

9.1 - 12.3 mg/L, 96 heures

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Crustacés

CE50

Daphnia

2.2 mg/L, 48 heures

Aquatique

Poisson

CL50

Jordanelle de Floride (Jordanella floridae)

3.1 mg/L, 96 heures

Persistence et dégradation

Aucune donnée n'est disponible sur la dégradabilité du produit.

Potentiel de bioaccumulation

Aucune donnée disponible.

Mobilité dans le sol

Aucune donnée disponible.

Mobilité générale

Pas disponible.

Autres effets nocifs

On ne s'attend pas à ce que ce composant ait des effets néfastes sur l'environnement (par ex., appauvrissement de la couche d'ozone, potentiel de formation photochimique d'ozone, perturbation endocrinienne, potentiel de réchauffement de la planète).

13. Données sur l'élimination**Instructions pour l'élimination**

Consulter les autorités avant l'élimination. Éliminer ce produit et son récipient comme un déchet dangereux. Ne pas laisser la substance s'infiltrer dans les égoûts/les conduits d'alimentation en eau. Ne pas contaminer les étangs, les voies navigables ou les fossés avec le produit ou le récipient utilisés. Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Règlements locaux d'élimination

Détruire conformément à toutes les réglementations applicables.

Code des déchets dangereux	Les codes de déchets doivent être attribués dans le cadre d'une consultation entre l'utilisateur, le fabricant et l'entreprise de décharge.
Déchets des résidus / produits non utilisés	Éliminer conformément à la réglementation locale. Les récipients ou pochettes vides peuvent conserver certains résidus de produit. Éliminer ce produit et son récipient d'une manière sûre (voir : instructions d'élimination).
Emballages contaminés	Les contenants vides doivent être acheminés vers une installation certifiée de traitement des déchets en vue de leur élimination ou recyclage. Comme les récipients vides peuvent contenir un résidu du produit, suivre les avertissements de l'étiquette, même une fois le récipient vide.

14. Informations relatives au transport

Transport des marchandises dangereuses (TMD): Preuve de classification: Méthode de Classification: Classée selon la partie 2, articles 2,1 à 2,8 du règlement sur le TMD. Le cas échéant, le nom de la technique et la classification du produit seront affichés ci-dessous.

Ministère des Transports des États Unis. (DOT)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols, inflammable (chacun ayant une capacité maximale d'un litre)
Classe de danger Quantité limitée - États-Unis

Transport des marchandises dangereuses (TMD - Canada)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate AÉROSOLS, inflammables
Classe de danger Quantité limitée - Canada

IATA/ICAO (Air)

Requêtes fondamentales pour le transport:

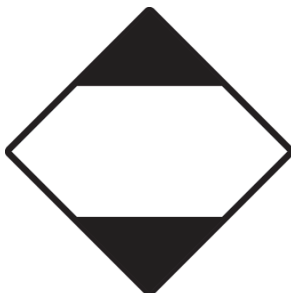
Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols, inflammables
Classe de danger Quantité limitée - IATA

IMDG (Transport maritime)

Requêtes fondamentales pour le transport:

Numéro UN UN1950
Appellation réglementaire adéquate Aérosols
Classe de danger Quantité limitée - États-Unis

DOT; IMDG; TMD



IATA



15. Informations sur la réglementation

Règlements fédéraux canadiens Ce produit a été classé conformément aux critères de danger énoncés dans le Règlement sur les produits dangereux et la FDS contient tous les renseignements exigés par le Règlement sur les produits dangereux (DORS/2015-17).

Canada la LCPE Annexe I: Matière répertoriée

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
 Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) Inscrit.
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) Inscrit.

Substances de la LIS Challenge Canada : Matière répertoriée

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) Inscrit.

Canada SNAc Reporting Requirements: Listed substance/Publication date

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) 07/18/2012 Inscrit.

Liste des marchandises d'exportation contrôlée (LCPE 1999, Annexe 3)

Non inscrit.

Gaz à effet de serre

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

Règlements sur les précurseurs

Non réglementé.

SIMDUT 2015 exemptions Sans objet

Réglementations Fédérales des Etats-Unis Ce produit est un « produit chimique dangereux » tel que défini dans la norme sur la communication des renseignements à l'égard des matières dangereuses d'OSHA, 29 CFR 1910.1200.

Tous les produits chimiques sont incluses dans l'inventaire du TSCA.

TSCA Section 12(b) Export Notification (40 CFR 707, Subpt. D) (Préavis d'exportation)

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) 0.1 % Préavis unique d'exportation seulement.

CERCLA Hazardous Substance List (40 CFR 302.4) (Liste des substances dangereuses):

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) Inscrit.
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) Inscrit.

SARA 304 - Notification d'urgence en cas de rejet

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) 100 livres

Substances spécialement réglementées par l'OSHA (29 CFR 1910.1001-1052)

Non inscrit.

Superfund Amendments and Reauthorization Act de 1986 (SARA)

SARA 302 Substance très dangereuse Non

Catégories de danger classé Gaz sous pression
 Corrosion cutanée ou irritation cutanée
 Lésions oculaires graves ou irritation des yeux
 Sensibilisation respiratoire ou cutanée
 Mutagénicité sur les cellules germinales
 Cancérogénicité
 Toxicité pour la reproduction
 Toxicité pour certains organes cibles (exposition simple ou répétée)

SARA 313 (déclaration au TRI)

Dénomination chimique	Numéro d'enregistrement	% en poids.
Épichlorhydrine	106-89-8	0.1-1*
Trichloroéthylène	79-01-6	80-100*

Autres règlements fédéraux**Loi sur la qualité de l'air (CAA), section 112, Liste des polluants atmosphériques dangereux (HAP)**

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

Clean Air Act (CAA) Section 112(r) Accidental Release Prevention (40 CFR 68.130) (Loi sur l'assainissement de l'air, Prévention des rejets accidentels)

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)

États-Unis - Réglementation des états**Liste des substances dangereuses de Californie, États-Unis, substance : substance répertoriée**

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
 Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) Inscrit.
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) Inscrit.

États-Unis - Illinois Chemical Safety Act: Listed substance

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis - Louisiana Spill Reporting: Listed substance

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) Inscrit.
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) Inscrit.

États-Unis - Michigan Critical Materials Register: Parameter number

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis - Minnesota Haz Subs: Listed substance

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
 Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) Inscrit.
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) Inscrit.

États-Unis - North Carolina Toxic Air Pollutants: Listed substance

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis - Texas Effects Screening Levels Hazard Data: Asphyxiant simple

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)

US - Texas effets dépistage niveaux : Substance répertoriée

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9) Inscrit.
 Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) Inscrit.
 Essences d'orange douce (CAS 8008-57-9) Inscrit.
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) Inscrit.

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Massachusetts – liste des substances

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)
 Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis - Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté du New Jersey (New Jersey Worker and Community Right-to-Know Act)

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)
 Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis. Loi sur le droit de savoir des travailleurs et de la communauté de la Pennsylvanie

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)
 Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis - RTK (droit de savoir) au Rhodes Island

Dioxyde de carbone (CAS 124-38-9)
 Épichlorhydrine (CAS 106-89-8)
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6)

États-Unis - Proposition 65 de la Californie

AVERTISSEMENT: Ce produit peut vous exposer à des agents chimiques, y compris Trichloroéthylène, identifiés par l'État de Californie comme pouvant causer le cancer et des malformations congénitales ou autres troubles de l'appareil reproducteur. Pour de plus amples informations, prière de consulter www.P65Warnings.ca.gov.

CETTE PRODUIT N'EST PAS EN VENTE DANS L'ÉTAT DE CALIFORNIE.

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/substance cancérigène

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) Inscrit : Le 1er octobre 1987
 Myrcène (CAS 123-35-3) Inscrit : Mars 27, 2015
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) Inscrit : Le 1er avril 1988

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit au développement

Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) Inscrit : Jan 31, 2014

Proposition 65 de la Californie - CRT : Date d'inscription/toxine qui nuit à l'appareil reproducteur masculin

Épichlorhydrine (CAS 106-89-8) Inscrit : 1er septembre 1996
 Trichloroéthylène (CAS 79-01-6) Inscrit : Jan 31, 2014

Inventaires

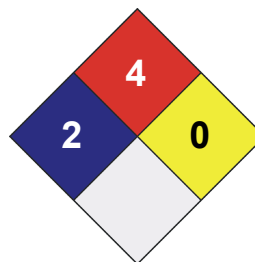
Pays ou région	Nom de l'inventaire	En stock (Oui/Non)*
Canada	Liste intérieure des substances (LIS)	Oui
Canada	Liste extérieure des substances (LES)	Non
États-Unis et Porto Rico	Inventaire du TSCA (Toxic Substances Controls Act - Loi réglementant les substances toxiques)	Oui

*La réponse « Oui » indique que tous les composants du produit sont conformes aux exigences d'entreposage du pays ayant compétence

16. Autres informations

LÉGENDE	
Extrême	4
Grave	3
Modéré	2
Faible	1
Minimal	0

Santé	*	2
Inflammabilité		4
Danger physique		0
Protection individuelle		X



Clause d'exonération de responsabilité

Les renseignements contenus dans cette fiche ont été écrits selon les meilleures connaissances et la meilleure expérience actuellement disponibles. L'information ci-incluse a été obtenue de sources considérées techniquement précises et fiables. Bien qu'il ait été fait le maximum d'effort possible à fin d'assurer la totale portée à connaissance des risques associés à ce produit, dans les cas où il n'a pas été possible d'obtenir information cela a été déclaré expressément. Étant donné que les conditions particulières d'usage du produit sont au-delà du contrôle du fournisseur, il est présumé que les utilisateurs de ce matériel ont été correctement instruits des exigences de toute la législation applicable et de tout autre instrument de réglementation. Le fournisseur ne donne aucune garantie, ni expresse ni tacite, et ne sera tenu responsable d'aucune perte, dommages ou conséquence dommageable pouvant résulter de l'usage ou bien de la fiabilité de n'importe quelle information contenue dans ce document.

Date de publication

15-Juin-2021

Version n°

03

Date en vigueur

17-Septembre-2019

Préparée par

Nu-Calgon Service Technique Téléphone: (314) 469-7000

Autres informations

Pas disponible.

Autres informations

Pour obtenir une FDS actualisée, s'il vous plaît contacter le fournisseur/ le fabricant figurant à la première page de ce document.